

## 6. Décentralisation

Une circulaire du 10 septembre 2004 du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) apporte des précisions sur le calendrier, le droit d'option et les modalités de transfert des services et des personnels, les avantages statutaires.

Concerne tout particulièrement les TOS (techniciens, ouvriers et agents de service).

Accessible sur le site de la DGCL ou en cliquant sur ce lien

[http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/bases\\_juridiques/Circulaires/libertes\\_responsa\\_locales/CircG%E9n%E9rale\\_annexes.pdf](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/bases_juridiques/Circulaires/libertes_responsa_locales/CircG%E9n%E9rale_annexes.pdf)

